



Paris le 27/01/2017

Les Etats-Unis ont leur Donald, BPCE a sa Minnie : à chacun sa trumperie !



Je vous
ai trumpé
et je décrète que les
pauvres doivent rester
pauvres. Les riches
s'en porteront mieux !
Merci qui ?

Comme **Sud-Solidaires** vous l'a récemment annoncé, la Négociation Annuelle Obligatoire s'est achevée par un zéro pointé en matière d'augmentation collective pour les salarié-e-s, seule une partie touchera une primette de 350 €.

Ce triste épisode de caricature de dialogue social aurait pu s'arrêter là mais c'était sans compter sur la couardise de BPCE qui, après l'arnaque sociale des nouvelles classifications, a fomenté un hold-up social faisant des milliers de victimes !

Si nous pouvons penser, au travers de l'accord sur les classifications et des nouveaux salaires minimaux, que BPCE avait atteint les bas-fonds en matière de spoliation des salarié-e-s, un nouvel épisode démontre qu'il n'y aucune limite dans la bassesse des dirigeants du Groupe.

Leur nouveau crime ?

Spolier les salarié-e-s concerné-e-s par la prime de 350 € !

C. Halberstadt – DRH BPCE

Les faits :

Lors de la dernière réunion de pseudo négociation BPCE a proposé une aumône de 350 € pour les salarié-e-s dont le **saire brut de base annuel** est inférieur ou égal à 35 000 €. Devant le refus unanime des Organisations Syndicales de cautionner une telle misère, BPCE annonce que sera mise en place une mesure décrétée unilatéralement par les dirigeants. Tellement pressés de quitter l'arène ils en oublient d'en fournir la teneur !

C'est donc Patrick MORLET qui a été chargé des basses œuvres et informe, un à un, les syndicats que la mesure mise en place sera **celle prévue dans le cadre du projet d'accord et sera versée avec le salaire de février**.

Sud-Solidaires, méfiant et encore à juste titre, interpelle Hervé d'Harcourt (bras droit de Minnie) pour avoir confirmation que le salaire annuel brut de base correspond bien à la première ligne du bulletin de salaire.

En seule guise de réponse après une relance avérée nécessaire au vu du mutisme de BPCE, cet éminent interlocuteur nous répond que la réflexion continue et que la recommandation destinée aux DRH des Caisses n'est pas encore rédigée...

Mais de quelle réflexion peut-il s'agir alors que :

- depuis des années BPCE écrit, au gré d'accords (rares) ou de mesures unilatérales, que « **le salaire brut de base** » ne comprend pas les anciennes primes (familiales, vacances et d'ancienneté) devenues des avantages individuellement acquis (AIA) pour les salarié-e-s concernés,
- la première ligne de nos bulletins de salaire s'intitule « **salaire de base** » (sous-entend brut car avant prélèvement des cotisations sociales).

Nous avons donc affaire à des voyous sans vergogne ni moralité. Tout est permis pour flouer des milliers de salarié-e-s : nier ses propres écrits, nier les accords collectifs, nier un engagement oral et moral, nier le droit du personnel !

Sud-Solidaires ne manquera de dénoncer cette escroquerie – espérant trouver des alliés parmi les autres syndicats – et laissera BPCE devant ses choix ! Déjà, les 350 € sont une misère réservée à une minorité, vouloir en exclure davantage sous couvert d'une écriture fallacieuse relève d'une pitoyable manœuvre : **le personnel saura apprécier !**

Tract n° 03/2017

L'exécutif national Sud-Solidaire BPCE : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Fabien Cloirec – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Dany Gilot – Bernadette Konieczynski – Alain Quesne – Alexandra Rideau